



Exemptions du port obligatoire d'un masque en Colombie-Britannique

Les masques sont maintenant obligatoires dans tous les espaces publics intérieurs en C. B., sauf pour les personnes incapables d'en porter un.

Vous n'êtes pas obligé de porter un masque si :

- Vous avez moins de 12 ans
- Vous ne pouvez pas porter un masque pour cause de problème de santé ou d'incapacité physique ou mentale
- Vous n'êtes pas capable de mettre ou d'enlever un masque sans l'aide d'une autre personne



Les personnes capables de porter un masque qui choisiraient de ne pas le porter n'ont pas droit aux exemptions.

Les personnes sans exemption qui refusent de porter un masque dans des endroits publics intérieurs sont susceptibles d'encourir une amende.

Si une personne se déclare exempte de porter un masque, veuillez la croire sur parole. Une preuve n'est pas requise.

Les commerçants qui accepteraient que des personnes entrent sans masque dans leurs établissements ne recevront pas d'amendes.

Un message du Commissaire des droits de la personne en Colombie-Britannique